

LA FORÊT ET LE BOIS, DES SOLUTIONS DE DÉCARBONATION



Concours de l'architecture bas carbone soutenu par France Bois Forêt, le Prix national de la construction bois a été remis dans huit catégories ainsi qu'un prix spécial le 3 octobre dernier lors de Batimat, salon mondial du bâtiment (lire l'article pp. 27, 28).



Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable

Actualité des programmes soutenus par l'Interprofession nationale France Bois Forêt





3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Anne Duisabeau, présidente de France Bois Forêt

SYLVICULTURE ET AMONT FORESTIER

- 4 Conserver les plançons de peuplier au froid pour favoriser la plantation
- 6 Optimiser la qualité du semis
- 8 Concilier production forestière et biodiversité
- 10 Une cartographie numérique pour favoriser le transport du bois
- 12 Veille stratégique sur le carbone forestier

TRANSFORMATION ET USAGES DU BOIS

- 13 Resobois : mettre en relation les professionnels de la filière bois-construction
- 15 Qualifier les performances du dé de palette en bois moulé
- 17 Un Timber-Score pour valoriser les engagements RSE des entreprises
- 19 Faciliter la conception des projets intégrant du bois
- 21 Dynamiser la promotion des terrasses et bardages

ÉCONOMIE

- 23 Isibois : la conjoncture internationale du bois à la loupe
- 25 Étude Resofop : quels critères motivent les propriétaires à gérer leurs forêts pour produire du bois ?

COMMUNICATION

- 27 Prix national de la construction bois : les lauréats 2024
- 29 Réseaux sociaux et métiers de la filière : opération fact-checking

CVO

- 31 Actualités juridiques

Éditeur :

France Bois Forêt
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris
franceboisforet.fr

Service Gestion CVO :

03 66 88 39 63

Directrice de la publication :

Anne Duisabeau

Ont contribué à ce numéro :

Maxime Chaumet, Sabrina Adam,
Henry de Revel, Florence Pewzer,
Jean Loeper, Érika Veron, Éric Toppan

Réalisation :

Éditions des Halles

Rédaction :

Volodia Opritchnik

Maquette :

Daphné Saint-Esprit

Secrétariat de rédaction :

Didier Chatelain

Administration :

10 rue du Progrès - 93100 Montreuil
d.chatelain@editions-des-halles.fr

Photogravure et impression :

Aubin Imprimeur

Chemin des Deux-Croix

CS70005 - 86240 Ligugé

Aubin Imprimeur participe

à la préservation de l'environnement
et a reçu le label Imprim'Vert -

La Lettre B est imprimée sur papier PEFC

Tirage :

19 500 exemplaires - N° ISSN : 2267-4632

Dépôt légal :

4^e trimestre 2024

En couverture :

PNCB 2024 lors du salon Batimat à Paris le
3 octobre dernier. En haut : les lauréats
et le jury. En bas de gauche à droite :

Anne Duisabeau, présidente de France

Bois Forêt, Cécile Cantrelle, présidente du

Codifab, Jean-Marc Meyer, président de

Fibois France, photos : Stéphane Vasco-

Métropole du Grand Paris - L'espace Sport

et nature de Sorèze (81), lauréat PNCB 2024

catégorie Apprendre, se divertir, photo :

Adria Goula - La petite maison noire

de Valojoux (24), lauréat PNCB 2024

catégorie Habiter une maison,

photo : Cécile Perrinet Lhermitte.





▲ Anne Duisabeau, présidente de France Bois Forêt.

**Chers lecteurs,
chers collègues,**

Cet automne est rythmé par de nombreuses actualités. Avec la mise en place du nouveau gouvernement, nous saluons les arrivées d'Annie Genevard au ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, d'Agnès Pannier-Runacher au ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, de Valérie Létard au ministère du Logement

et de la Rénovation urbaine, et d'Antoine Armand au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'ajout de la forêt au titre du ministère de l'Agriculture est un signal fort du gouvernement que l'ensemble de l'interprofession salue. Nous serons amenés à travailler avec tous ces ministères et avons déjà envoyé nos demandes de rendez-vous.

Le projet de loi de finances en débat à l'Assemblée nationale suscite toute notre attention quant aux enveloppes allouées notamment au renouvellement forestier et en soutien à nos entreprises. Il est nécessaire que l'État continue l'accompagnement financier de notre filière qui est pourvoyeuse de solutions dans la lutte contre le changement climatique.

Ma priorité est de poursuivre et consolider les travaux stratégiques déjà initiés et les discussions engagées avec l'État, avec deux volets cruciaux : le développement du bois, de ses usages et l'adaptation des forêts au changement climatique afin d'atteindre

la neutralité carbone à l'horizon 2050. Nous devons également avancer sur le volet réglementaire : maintien des exigences concernant les émissions dans la Réglementation environnementale (RE) 2020 ; réglementation incendie dans les bâtiments ; mise en place du RDUE (Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts), transposition de la directive RED III¹... Par ailleurs, nous restons vigilants quant aux dispositifs d'accompagnement du renouvellement forestier. La dynamique doit être maintenue, et les moyens mis en œuvre, notamment au niveau de l'Ademe², doivent impérativement permettre d'atteindre les objectifs fixés.

En parallèle, l'organisation et la structuration de la grande filière forêt-bois restent une priorité, avec un accent sur les projets collectifs financés en partenariat avec le Codifab³ et Copacel⁴, tels que les initiatives en matière de responsabilité sociale des organisations (RSO), de communication, d'économie et de participation aux salons professionnels, comme récemment à l'occasion de Batimat début octobre. L'attractivité des métiers est aussi au cœur de nos préoccupations. À ce sujet, je vous invite à retrouver la filière à l'occasion de la prochaine édition du Salon européen de l'éducation du 15 au 17 novembre 2024 à Paris.

La Lettre B est un formidable outil. Chaque trimestre, elle met en exergue des actions menées au profit de la filière, de la sylviculture et l'amont forestier à la transformation et aux usages du bois, ainsi que les marchés ou encore la communication. Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à rester connecté aux actions menées au sein de notre belle et grande filière.

Anne Duisabeau, présidente de France Bois Forêt

¹ Révision de la directive RED II de l'Union européenne qui concerne la biomasse ligneuse primaire (le bois).

² Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

³ Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois.

⁴ Union française des industries des cartons, papiers et celluloses.

Conserver les plançons de peuplier au froid pour favoriser la plantation

Sous la houlette du Conseil national du peuplier (CNP), les chercheurs et techniciens du CNPF-IDF¹ et de FCBA² ont mis au point un protocole expérimental pour conserver les plançons de peuplier dans un contexte d'évolutions climatiques et d'hivers de plus en plus doux. Une action soutenue par France Bois Forêt.

► Stockage de plançons en chambre froide (ici, à froid positif, c'est-à-dire entre 0 et 4 °C). La mise en chambre froide de jeunes plants de peuplier favorise leur reprise après plantation.



Photos : CNP/Emmanuel Naudin

S'adapter aux effets des changements climatiques prend parfois des tournures inattendues. Exemple en populi-culture. Traditionnellement, les propriétaires renouvellent leurs parcelles de peupliers en mettant en terre des plançons, grandes et fines tiges de 5 mètres de longueur. « Pour éviter les échecs, cette plantation doit se faire avant que le plançon ne débourre³ », précise Emmanuel Naudin, chargé de mission pour le Conseil national du peuplier (CNP). Les pépiniéristes livrent donc les plançons en hiver et au début du printemps. Problème : avec l'adoucissement des hivers, les bourgeons ont tendance à éclore plus tôt et parfois quand les parcelles sont encore inondées, ce qui réduit les périodes favorables aux plantations, voire contraint les

populiculteurs à les repousser d'une année sur l'autre avec les problèmes qui en découlent.

Maîtriser le cycle végétatif

D'où l'idée de maîtriser débourrement et rhizogenèse⁴. Le contrôle du cycle végétatif devant faciliter la mise à disposition des plançons au meilleur moment pour chaque parcelle. Solution envisagée : conserver les plançons en chambre froide avant leur plantation. Afin d'expérimenter cette possibilité, 4860 plançons, de cinq cultivars⁵ représentant l'éventail des périodes de débourrement, ont été plantés dans trois zones climatiques distinctes : Pays de la Loire (Longué-Jumelles, Maine-et-Loire), Grand-Est (Vaucogne, Aube) et Nouvelle-Aquitaine (Villeteau, Lot-et-Garonne).

EN SAVOIR PLUS

- peupliersdefrance.org
- fcb.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 22RD1476

Budget total : 161 k€

Financement FBF : 23 %

¹ Centre national de la propriété forestière - Institut pour le développement forestier.

² Centre technique industriel français, chargé des secteurs de la forêt, de la cellulose, du bois-construction et de l'ameublement.

³ Débourrement : fin de la période de dormance et moment de l'année où les bourgeons végétatifs et floraux des arbres se développent pour laisser apparaître leur bourre (duvet, jeunes feuilles et fleurs enfouies dans les bourgeons), puis leurs feuilles et fleurs.

⁴ Formation et apparition de racines nouvelles.

⁵ Variété de plante obtenue en culture, généralement par sélection, pour ses caractéristiques réputées uniques.

Les plantations ont été réalisées à quatre dates différentes entre le 20 février et le 1^{er} juin 2023 pour pouvoir identifier la période limite de plantation. Les mesures des suivis de chaque plant ont été effectuées à six dates de fin février à fin octobre 2023.

Au préalable, début février 2023, les deux tiers des spécimens avaient donc été mis en stockage en chambres froide à très froide : à froid positif pour un premier tiers, à froid négatif⁶ pour un deuxième ; les autres suivant un parcours classique en jauge⁷ extérieure témoin.

Résultats prometteurs

Quelques mois plus tard, les résultats de l'expérimentation sont prometteurs. Le passage en chambre froide a permis d'allonger la période de plantation d'environ deux mois par rapport aux dates habituelles (selon les régions jusqu'à fin avril ou fin mai) tout en conservant un excellent taux de reprise, c'est-à-dire au-delà de 90 %, voire 95 %, mais aucun seuil n'est défini. Il laisse aussi espérer un léger gain de croissance en première année, sans doute à la condition que les entretiens soient bien réalisés au pied des plants et que l'on s'abstienne de planter trop tardivement (avril-juin).

Il est donc confirmé que le stockage de plançons au froid permet d'allonger de manière significative et sécurisée la période habituelle de plantation. Seule précaution : ne pas stocker les plançons à proximité de certaines denrées alimentaires. Par exemple, « *même en chambre froide, les pommes émettent de l'éthylène, ce qui favorise le débourrement d'autres végétaux* », rappelle Emmanuel Naudin. ◆

⁶ Les températures des chambres à froid négatif oscillent entre 0 °C et - 4 °C, contre 0 °C à 4 °C pour les chambres à froid positif.

⁷ Mise en jauge : technique de stockage provisoire (durant la « mauvaise » saison, avant la plantation) dans une tranchée et dans un sol léger (ou allégé), en file indienne, pour une durée de quelques jours, voire quelques semaines.



▲ Réception de plançons avant plantation.

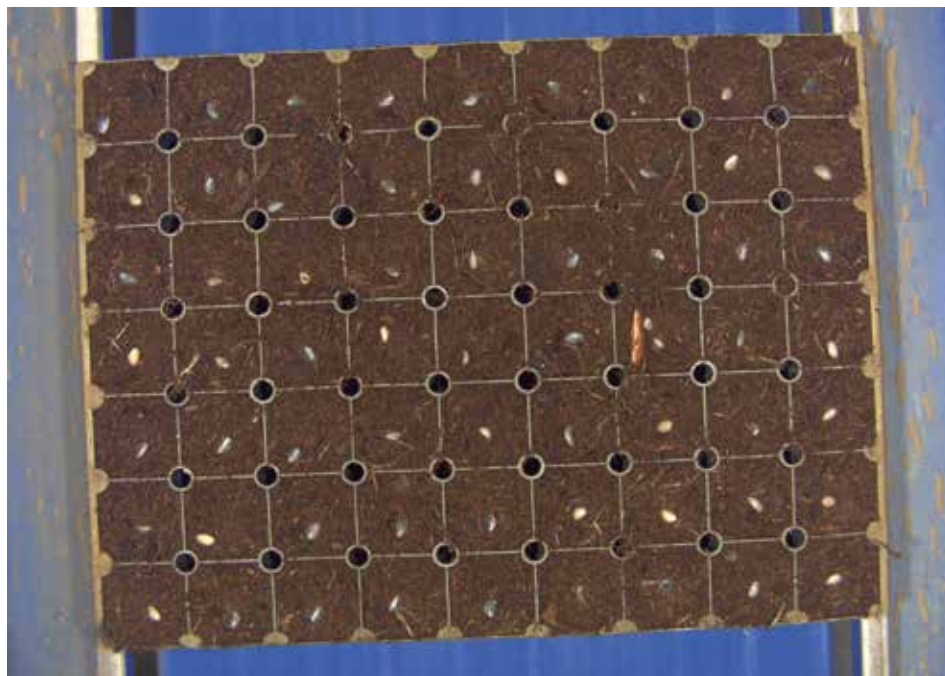


▲ Dispositif précis de plantation et de test sur une parcelle expérimentale.

Optimiser la qualité du semis

Conjuguant dispositif optique et intelligence artificielle, le programme Semassist, financé par la Section spécialisée pin maritime de France Bois Forêt, a permis le développement d'un système d'assistance au semis de précision destiné à améliorer la production de plants forestiers et la qualité du reboisement.

► Semis de pin taeda sur plaque de 63 alvéoles.



Photos : Forelité et R&D Vision

Forelité, filiale d'Alliance Forêts Bois, s'est associée à la société R&D Vision, PME spécialisée dans les systèmes innovants couplant optique et intelligence artificielle. Leur objectif : imaginer une nouvelle technique d'évaluation des plaques de semis. En effet, automatisée, la plantation de graines ne donne pas de résultats optimaux et aucune solution technologique n'existe sur le marché pour améliorer significativement le contrôle de la qualité des semis.

Voilà pourquoi est né le projet collaboratif Semassist. Son ambition est de proposer un équipement contenant de l'intelligence artificielle utilisable non seulement sur l'ensemble des entreprises de production de plants forestiers, mais aussi dans d'autres secteurs agricoles comme le maraîchage. Soutenu par la Section spécialisée pin maritime de France Bois Forêt, ce programme vise, dans un premier temps, à développer

un système automatique de repérage et d'identification des erreurs.

Optimiser la ressource en graines

Le programme Semassist vise à apporter une aide précieuse aux pépiniéristes, lesquels font aujourd'hui face à de nombreux manques (graines non semées ou semis d'un débris du même poids ou du même format que la graine), comme des semis en double ou des graines mal placées dans leur alvéole. Certes des opérateurs contrôlent la qualité de la plantation en bout de ligne, mais ceux-ci doivent évaluer une plaque de semis toutes les 3 à 4 secondes : une cadence trop élevée pour détecter 100 % des défauts.

À grande vitesse donc, des machines de semis automatiques déposent les graines dans des plaques remplies de substrat. Une seule graine (semis monogerme) est placée au milieu de chaque alvéole afin d'optimiser la ressource en semence

PROGRAMME

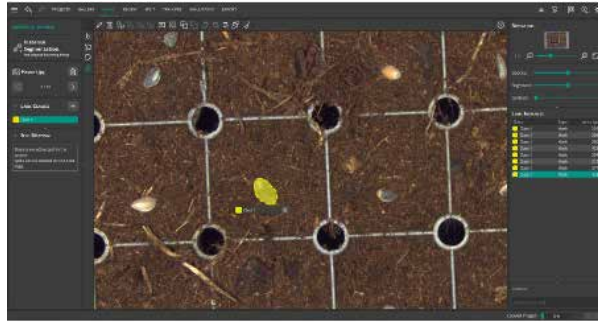
Réf. FBF : 23RD1666

Budget total : 156 k€

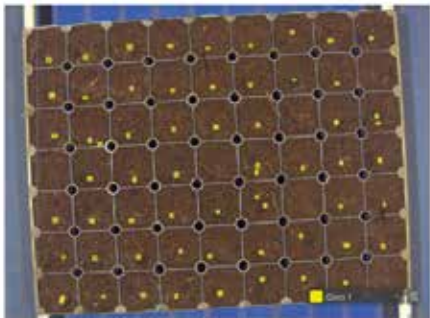
Financement FBF : 22 %



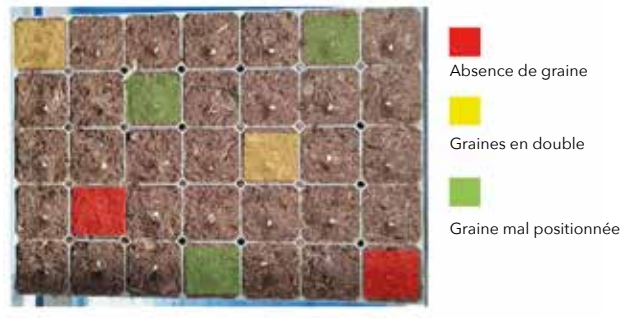
▲ Équipement de semis (vues de dessus et de profil).



▲ Interface d'apprentissage de l'IA.



▲ Vue globale des points d'apprentissage de l'IA.



▲ Résultats de détection et d'affichage envisagés avec l'apprentissage de l'IA.

forestière. La raison : la production naturelle de graines est diminuée par certains effets du réchauffement climatique et l'émergence de bio-agresseurs.

Autant de raisons de réduire le plus efficacement possible le taux de perte afin de permettre aux programmes de reboisement, partie essentielle de la stratégie d'adaptation au changement climatique, de monter en intensité et de porter leurs fruits.

Rappelons-le, la production des jeunes plants commence en pépinière forestière. L'opération est conduite entre les mois d'avril et de juin, avec des graines issues de peuplements classés ou de vergers à graines.

Trois méthodes testées

Pour parvenir à limiter radicalement le gaspillage de graines précieuses, R&D Vision a conçu un prototype doté d'un détecteur de plaques à infrarouge et d'un système d'acquisition d'images, basé sur une ca-

méra couleur à 12 millions de pixels. Installé sur une machine de semis automatique, ce dispositif expérimental a permis de numériser 2,5 millions d'alvéoles contenant des semences de pin maritime et de pin tæda. Trois méthodes de détection ont été testées afin de définir les critères nécessaires pour l'apprentissage par l'intelligence artificielle. Le taux d'erreurs avant correction est estimé entre 3 % et 8 % (forte dépendance à la typologie des semences), avec deux alvéoles défectueuses par portoir (un portoir comprend 63 alvéoles).

« Le système Semassist serait donc capable d'alléger la charge mentale de l'opérateur grâce à un repérage des anomalies, et d'éliminer quasiment entièrement les défauts des portoirs avec un taux de réussite de détection supérieur à 99% », indiquent les deux partenaires. Le nouvel objectif assigné au programme est de déterminer les gains d'efficacité et pécuniaires réalisables grâce à l'assistance visuelle du système. ♦

Concilier production forestière et biodiversité

► Pinède de pin maritime et sous-étage d'arbousier en Nouvelle-Aquitaine.



Photo : Jean-Pierre Loudes/CNPF

Mis en œuvre par l'Inrae¹, l'IEFC² et Alliance Forêts Bois, avec le soutien notamment de la Section spécialisée pin maritime de France Bois Forêt, le programme Bocage forestier explore les bienfaits de la plantation de haies bocagères dans les pinèdes girondines.

EN SAVOIR PLUS

- inrae.fr
- [IEFC : plantedforests.org](http://iefc.plantedforests.org)
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBFB : 23RD1659

Budget total : 67 k€

Financement FBFB : 13 %

Production de produits ligneux et non ligneux, stabilisation des sols, stockage du carbone, préservation de la biodiversité, régulation du cycle de l'eau, lieux de loisirs, les forêts sont multifonctionnelles. Les préserver en conciliant enjeux écologiques, sociaux et économiques est une nécessité pour garantir l'équilibre des écosystèmes et répondre au défi du changement climatique. Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre dans ce but. Dans le massif des Landes de Gascogne, les exploitants forestiers ont choisi d'innover pour concilier protection et production.

En partenariat avec l'Inrae et l'IEFC, la coopérative Alliance Forêts Bois met en œuvre le programme Bocage forestier. Soutenu par la Section spécialisée pin maritime de France Bois Forêt, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne, ce projet vise à créer des habitats diversifiés pour répondre aux besoins d'espèces animales et végétales via les processus de supplé-

mentation et de complémentarité des ressources (alimentation, abri, reproduction) et contribuer à faire des forêts des réservoirs de biodiversité.

Protections contre les risques biotiques³ et abiotiques⁴

Pour créer ces habitats, les forestiers entendent s'inspirer des haies bocagères agricoles propres à abriter une diversité importante d'oiseaux, de chiroptères, de coléoptères carabiques, d'araignées et de papillons. L'installation de ces lisières offre aussi une protection supplémentaire aux peuplements de production contre les risques abiotiques (incendies, tempêtes) et biotiques (ravageurs). L'intérêt du projet est de diversifier les espèces arborées présentes dans le paysage tout en augmentant l'hétérogénéité et la connectivité des lisières à l'échelle de ce dernier afin de maintenir une forte capacité de production à la hauteur des peuplements.

¹ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

² Institut européen de la forêt cultivée.

³ Le risque biotique en forêt combine la probabilité d'occurrence de l'aléa biotique (attaque d'insecte ravageur ou infection par un champignon pathogène), le niveau de vulnérabilité de la forêt à cet aléa (déterminant l'ampleur du dégât) et l'enjeu socio-économique de ce dégât, c'est-à-dire la valeur de la fonction assurée par cet écosystème forestier et susceptible d'être impactée.

⁴ Les causes de dommages abiotiques sont celles qui ne sont pas d'origine animale, végétale ou fongique, mais qui sont essentiellement liées à des facteurs physiques ou mécaniques.



◀ Les inventaires biodiversité menés par les réseaux naturalistes sont de véritables appuis à la gestion forestière. Une fois les relevés effectués, ils sont transmis aux gestionnaires.

Choix des essences pour les nouvelles lisières

En combinant relevés de terrain et imagerie satellite, les partenaires ont choisi une zone test de 50672 ha située au sud de Bordeaux dans laquelle deux études sont menées en parallèle depuis 2021 : vérifier le rôle des haies anciennes dans la conservation de la biodiversité et la protection des plantations de pins adjacentes ; réaliser des essais de plantation de haies nouvelles. Objectif : 10km de haies nouvelles sur la zone test avant fin 2025. De premières campagnes tests avaient été menées au préalable en dehors de cette zone, parfois en amont des réflexions du comité technique ; la liste d'essences testées avait été affinée par la suite pour la zone Sud Gironde selon les taux de mortalité observés par essence et d'autres critères soumis à un comité d'experts. Lors de la campagne 2021-2022, 3,2km de haies forestières ont été constitués. Les chênes-lièges représentaient le tiers des plantations. Lors de la campagne suivante, les forestiers ont installé 1,8km de haies dans les cinq parcelles sélectionnées. Aujourd'hui, les essences retenues pour les premiers déploiements de nouvelles lisières sont l'alisier, l'arbousier (photo p.8),

le chêne liège, le pin parasol, le chêne tauzin, le chêne vert, le cormier, le bouleau verruqueux, le poirier commun, le sorbier des oiseleurs et la bourdaine.

Regain de biodiversité

Des inventaires en biodiversité ont été réalisés dans des haies matures préalablement sélectionnées dans la zone test : après un décompte d'une dizaine de taxons⁵, les scientifiques ont constaté une plus grande richesse en araignées, végétaux, mousses, qui permet d'espérer que cette biodiversité observée se retrouvera dans les haies nouvellement plantées. Cette biodiversité est probablement imputable au microclimat et aux dendro-microhabitats⁶, mais aussi à la litière produite par les feuillus. Litière qui est de surcroît un obstacle redouté par les papillons des processionnaires du pin.

Une réunion est prévue cet automne pour présenter les résultats consolidés du travail d'inventaire de la biodiversité et les recommandations de déploiement des plantations de lisière. L'ensemble sera publié sur le site du laboratoire vivant :

<https://www.plantedforests.org/fr/infrastructures/superb-bocage-forestier> ◆

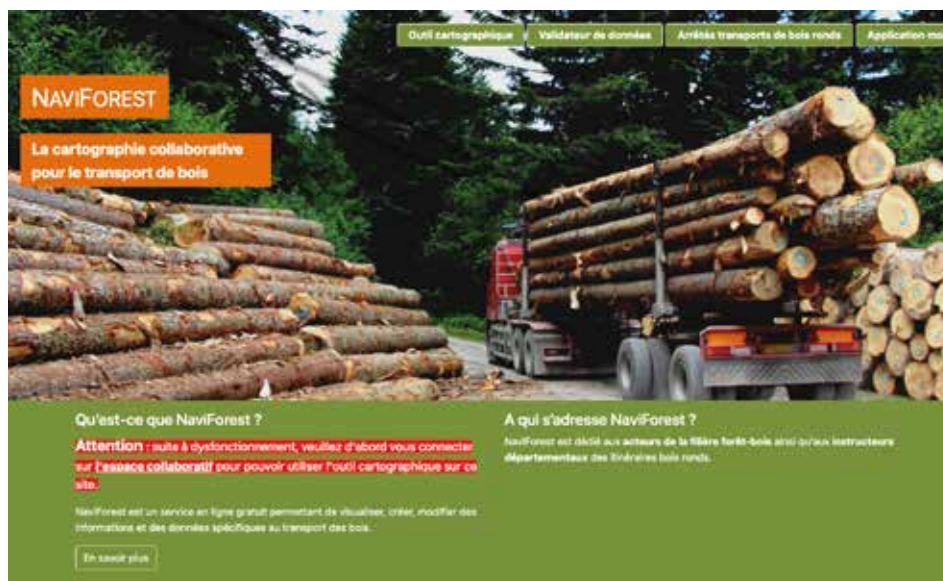
⁵ Groupes distincts d'êtres vivants ; en l'occurrence : papillons, oiseaux et chauve-souris, petits mammifères, reptiles, carabes et araignées, diptères et hyménoptères, flore, faune du sol. Sans oublier la processionnaire du pin, permettant de caractériser l'état sanitaire des peuplements de pin maritime.

⁶ Structure distincte et bien délimitée se trouvant sur des arbres vivants ou morts sur pied, qui constitue un substrat ou un site de vie particulier et essentiel pour les espèces ou les communautés d'espèces pendant au moins une partie de leur cycle de vie.

Une cartographie numérique pour favoriser le transport du bois

Désormais disponible sur smartphone, le système d'aide à la navigation des transporteurs de bois, développé par l'IGN¹, FCBA² et cofinancé par France Bois Forêt, s'enrichit de nouvelles fonctionnalités.

Page d'accueil du site Internet Naviforest.



Doc. : IGN

Les massifs forestiers sont parcourus de centaines de milliers de kilomètres de routes et de pistes. Longtemps, ce vaste réseau n'avait pas été cartographié, ce qui entravait la fluidité du transport des bois ronds. Quelques initiatives régionales avaient bien vu le jour ces dernières années, mais elles étaient restées parcellaires et incompatibles entre elles.

Dans le cadre du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), l'IGN et FCBA ont développé, avec le concours du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du Codifab et de France Bois Forêt et de ses membres, un système de cartographie numérique. Dans un premier temps, ce programme a permis la numérisation des « itinéraires bois ronds³ », la définition et la publication d'un standard

national relatif à la desserte pour le transport des bois, le développement d'un outil cartographique Web collaboratif.

Cette première version de Naviforest a été mise en ligne à la fin de l'année 2020. « Grâce à elle, les professionnels peuvent visualiser les dessertes forestières, l'emplacement des dépôts, des places de retournement et les différentes contraintes – présence d'un pont par exemple – qui se présentent sur le linéaire », explique Vincent Morillon, ingénieur approvisionnement bois à FCBA.

Fonctionnalités nouvelles

Dans un deuxième temps, les deux partenaires ont amélioré le système. À l'issue de deux années de développement, ils ont enrichi Naviforest « par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités : importation

EN SAVOIR PLUS

• naviforest.ign.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1685

Budget total : 216 k€

Financement FBF : 31 %

¹ Institut national de l'information géographique et forestière.

² Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

³ Infrastructure permettant la desserte des massifs forestiers et des industries de première transformation du bois en veillant à la continuité entre départements.

Toute portion de tronc ou de branche d'arbre obtenue par tronçonnage est appelée bois rond.



Photo : Quentin Vanneste/CNPF

◀ Les forêts sont parcourues de centaines de milliers de kilomètres de routes et de pistes ; en photo : chargement de bois ronds dans le Var avant leur transport.



Doc. : IGN

▲ Application mobile représentant les itinéraires bois ronds.

de traces et de points GPS et conversion en objets métier⁴, validateur de conformité au standard national de données dessertes pour le transport de bois, mise à disposition des arrêtés préfectoraux relatifs au transport de bois ronds, édition de cartes paramétrables, visualisation de photos de terrain », poursuit Vincent Morillon. Par ailleurs, ils ont produit une version dédiée aux smartphones, et cette « application mobile est disponible depuis mi-2024 ».

Les usagers de cette version mobile peuvent aussi distinguer l'emprise des forêts publiques (domaniales et non domaniales) des massifs privés. Sur leur écran peuvent aussi s'afficher les points de rencontre des secours en forêts (PRSF ; lire La Lettre B n° 49, pp. 4, 5) sous forme de flux depuis le géoportail de l'IGN.

Développements supplémentaires en vue

Ces nouveautés ont été plébiscitées par les professionnels, et ce n'est sans doute pas fini car de prochains développements sont prévus. NaviForest devrait intégrer non seulement les éléments DFCI⁵ concernant la lutte contre les feux de forêts, mais aussi, à terme, les résultats de la campagne de cartographie de la France par télédétection laser (Lidar⁶) actuellement menée par l'IGN. « Ce véritable jumeau numérique 3D de la France permettra de visualiser les infrastructures de desserte forestière, notamment celles qui sont sous le couvert végétal », s'enthousiasme Vincent Morillon. ◆

⁴ Objet métier : concept manipulé par les métiers au cours de leurs activités quotidiennes (ex. d'objets métiers : transport, bois rond) ; terminologie métier. Ici, termes utilisés dans l'activité de transport des bois.

⁵ Défense des forêts contre l'incendie.

⁶ Lidar (Light Detection and Ranging) : technique de mesure de distance (télémétrie) qui exploite les propriétés de la lumière, comme le radar exploite celles des ondes électromagnétiques ou le sonar celles des ondes acoustiques.

Veille stratégique sur le carbone forestier

Fransylva édite avec le soutien de France Bois Forêt un bulletin semestriel sur le mode de financement du renouvellement forestier appelé à se développer fortement pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet outil de veille s'intéresse notamment aux mécanismes qui mettent en relation forêt et climat.



Doc. : Fransylva

Consulter le bulletin
Veille stratégique carbone n° 1
de Fransylva



EN SAVOIR PLUS

- carbon-forest.com
- fransylva.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1697

Budget total : 42 k€

Financement FBF : 83 %

Fransylva décrypte l'actualité des marchés carbone et édite, avec le soutien de France Bois Forêt, le bulletin *Veille stratégique carbone*. Envoyée à tous les adhérents de Fransylva et de France Bois Forêt depuis le second semestre 2023, l'infolettre établit un point sur les facteurs susceptibles de faire évoluer la création et l'appétence pour les crédits carbone : législation ou réglementation nouvelle, stratégie de décarbonation d'un intervenant majeur (les grands besoins de crédits du secteur aérien par exemple), déploiement d'une nouvelle technologie, etc.

Une veille mais pas seulement

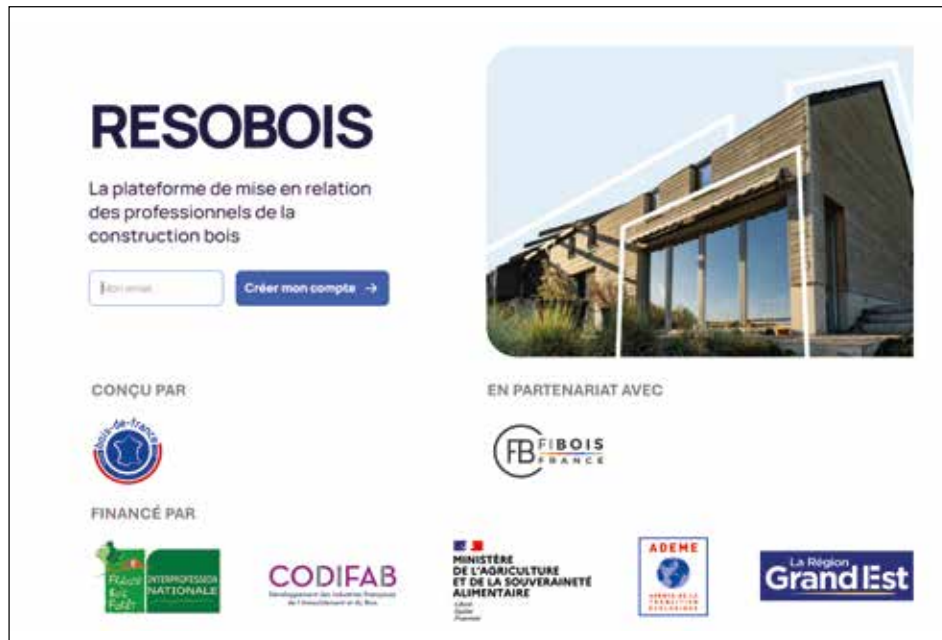
Cet outil de veille se veut aussi prospectif. « Nous suivons l'élaboration des prochaines méthodologies du Label

*bas-carbone*¹ (LBC) », explique Hortense Wiart, responsable du carbone et des services forestiers de Fransylva Services. De quoi susciter de nouvelles vocations chez les forestiers qui génèrent déjà la moitié des crédits issus du LBC.

À suivre aussi : la mise en œuvre des législations communautaires. L'une d'elles prévoit de certifier le carbone stocké dans les matériaux de construction biosourcés. *A contrario*, les règles européennes qui encadreront la production de crédits d'absorption pourraient entrer en conflit avec le LBC. « Rien n'est encore complètement défini à ce stade, mais les choses se décanteront dans les prochains mois », annonce la rédactrice du bulletin *Veille stratégique carbone*. Rendez-vous est pris. ◆

¹Créé par le ministère de la Transition écologique avec la collaboration de nombreux partenaires, le Label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des engagements climat de la France à horizon 2050 en facilitant le financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Resobois : mettre en relation les professionnels de la filière bois-construction



Donneurs d'ordres et fournisseurs de bois et de produits bois disposent désormais d'une plateforme de mise en relation. Portée par Bois de France et le réseau Fibois, cette initiative est cofinancée par France Bois Forêt.

◀ Page d'accueil de la nouvelle plateforme Resobois.

La mise en œuvre de la Réglementation environnementale 2020 (RE 2020) a créé une forte appétence pour la construction bois. Cette opportunité pour la filière peine parfois à se concrétiser pourtant. La raison ? « *L'offre d'accompagnement et de certains produits bois-construction n'est pas toujours visible* », confirme Céline Barbier, chargée de développement au sein de Bois de France.

Afin de résoudre cette problématique, l'association, déjà à l'origine du label national portant son nom créé pour garantir la traçabilité du bois français de la forêt à son utilisation, a développé une plateforme numérique de mise en relation des porteurs de projets et des entreprises de la filière. Soutenu par

France Bois Forêt, en partenariat avec le réseau Fibois, le programme Resobois entre dans sa phase opérationnelle.

Référencer les entreprises

Mise en ligne depuis le printemps 2024, la plateforme permet aux entreprises françaises de mise en œuvre et de transformation de produits bois de présenter leur catalogue. Cela favorise le référencement des entreprises de la filière en vue de l'arrivée des porteurs de projets cet automne.

Le lancement de l'interface pour les porteurs de projets a été mis à l'honneur lors du récent salon Batimat du 30 septembre au 3 octobre dernier à Paris.

EN SAVOIR PLUS

• resobois.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 23PT1812

Budget total : 310k€

Financement FBF : 45 %

► Présentation de la plateforme Resobois sur le stand de la filiale à l'occasion de Batimat.



Photo : Amélie Pade/FNB



▲ Jérôme Martinez (au centre), responsable du label Bois de France, et Philippe Neurisse (à gauche), REI Habitat, réunis autour de la présentation de Resobois, plateforme de mise en relation des professionnels de la construction bois, sur le plateau Bati-Journal TV animé par Stéphane Miget (à droite), le 2 octobre dernier sur le salon Batimat à Paris.

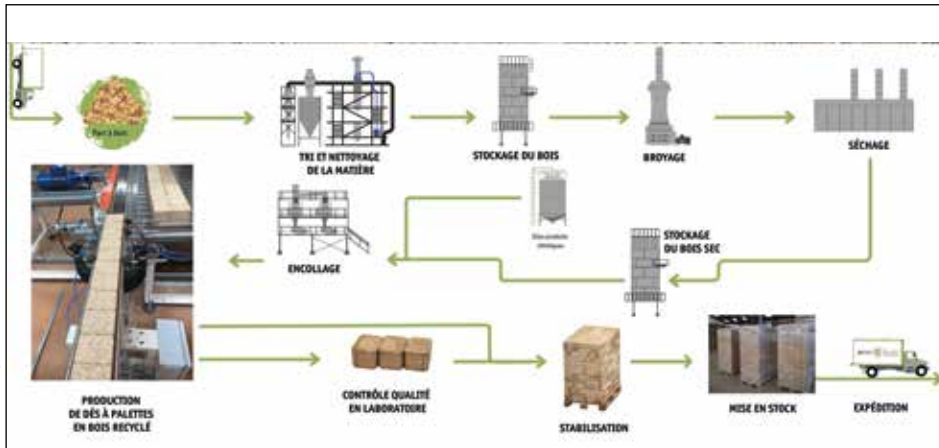
Des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux entreprises de mise en œuvre et de transformation, ce site « a été conçu comme un parcours d'accompagnement de la conception de leur projet à l'approvisionnement en bois des entreprises de la filière », poursuit Céline Barbier.

Transmission directe des appels d'offres
Accessible gratuitement et grâce à son système de référencement, cet outil permet aux porteurs de projets de sélectionner au sein des entreprises inscrites celles qui répondent à leurs attentes. Libre ensuite au donneur d'ordre de transmettre son appel d'offres aux sociétés qu'il aura sélectionnées. Puis à ces dernières d'y répondre directement.

Resobois, réservé aux professionnels, est encadré par une équipe de modérateurs, « d'experts de Bois de France et du réseau Fibois. Ces modérateurs ont notamment pour tâche de gérer les signalements qui leur auront été faits par les usagers. Ils aident aussi les utilisateurs à s'approprier cet outil », souligne Céline Barbier.

Quelques semaines après son lancement, la plateforme produit ses premiers résultats. « On compte déjà une centaine d'entreprises référencées. Nous espérons que Resobois permettra aux porteurs de projets de se mettre en relation avec les entreprises de la filière qui sauront les accompagner dans l'acte de construire en bois », conclut la chargée de développement. ◆

Qualifier les performances du dé de palette en bois moulé



Doc. : Groupe Archimbaud

▲ Exemple de process de production de dés à palettes en bois recyclé et moulé, de l'étape du parc à bois à l'expédition. Process Archiblock du Groupe Archimbaud.

C'est un élément constitutif essentiel de la palette. Réalisé en bois vierge ou recyclé, le dé de palette, pièce qui soutient le plancher supérieur de celle-ci, peut représenter le quart de son volume total (voir dessin page suivante). « Chaque année, en Europe, environ 2 millions de mètres cubes de dés en bois moulé seraient produits », résume Patrice Charrier, consultant pour les entreprises qui interviennent dans la filière du bois.

Contrairement à ce que l'on observe aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Belgique, les fabricants, reconditionneurs et utilisateurs français préfèrent majoritairement encore travailler avec des dés en bois massif. Habitude ou vrai choix technique ? C'est pour répondre à cette délicate question que la filière a engagé une démarche d'étude et de qualification des performances du dé de palette en bois moulé.

État des lieux

La première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux, international et français : qui produit ? Combien ? Qui utilise ? Dans quelles conditions ? Etc. Cette analyse a été complétée par une évaluation de l'acceptabilité du dé en bois moulé. « Globalement, les professionnels français sont a priori favorables à l'utilisation du dé en bois moulé, à la condition que ses performances soient au moins comparables sinon supérieures à celles des dés en bois massif », résume notre interlocuteur.

Ensuite, à l'initiative de la FNB, l'Institut technologique FCBA a rédigé une version préliminaire d'un référentiel français pour le dé en bois moulé. Financé par France Bois Forêt, ce travail avait trois objectifs : la définition du produit et de son mode de fabrication, la rédaction d'une terminologie associée

Quelles sont les conditions nécessaires au développement du marché français du dé de palette en bois moulé ? Question complexe à laquelle les professionnels commencent à répondre à l'initiative de la FNB¹, grâce aux travaux de FCBA², soutenus par France Bois Forêt.

EN SAVOIR PLUS

- fnbois.com
- fcba.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 24RD1790

Budget total : 31 k€

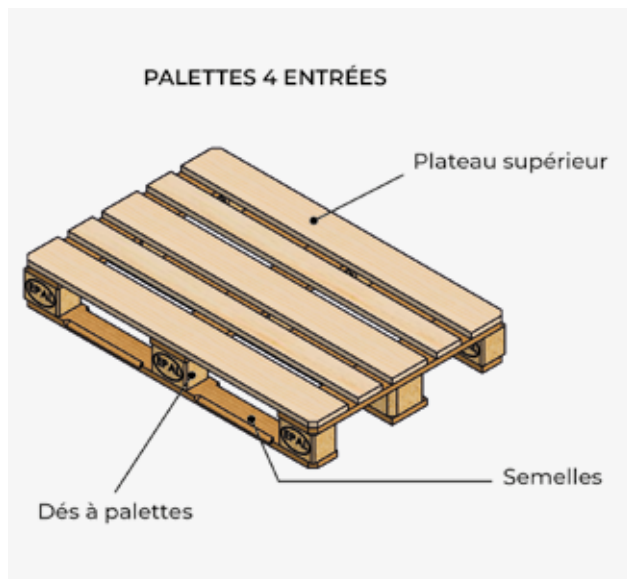
Financement FBF : 62 %

¹ Fédération nationale du bois.

² Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

- Chaîne de fabrication de dés en bois moulé pour palettes.

▼ Dés de palette (Archiblock®) et plancher supérieur.



Doc. : Groupe Archimbaud



Photo : Groupe Archimbaud

et l'élaboration d'une méthode d'encadrement de la qualité des dés.

Référentiel en devenir

La première partie du document présente les différents éléments de contexte de la fabrication du dé en bois moulé. Elle compare notamment l'industrie du panneau de process à celle du dé en particules de bois aggloméré pour les thématiques suivantes :

- matière première bois ;
- adjuvant (résines adhésives, cires...) ;
- process (tri particules, encollage, pressage, usinage...) ;
- performances, qualité produit ;
- valorisation du produit.

Une deuxième partie est consacrée aux principaux essais à mettre en œuvre afin de contrôler la qualité des dés. À ces essais sont associés l'échantil-

lonnage (tests initiaux et contrôle de production) et les exigences qui permettent d'assurer la mise sur le marché de dés répondant au cahier des charges des principaux fabricants français de palette.

Le dernier chapitre de ce référentiel est consacré au système d'assurance qualité à mettre en place afin de garantir le contrôle de production.

Envoyé aux parties prenantes au printemps 2023, le référentiel doit encore être complété. « *Le dé en bois moulé est, finalement, un matériau composite peu étudié. Nous devons donc mener des essais complémentaires de résistance aux chocs, de densité, de résilience...* », poursuit Patrice Chanrion.

Les résultats de ces tests serviront de socle à la version définitive du référentiel dont la publication est prévue pour fin 2025. ◆

Un Timber-Score pour valoriser les engagements RSE des entreprises



Doc.: LCB

La nouvelle charte RSE du Commerce du Bois (LCB) invite ses signataires à améliorer leurs pratiques environnementales et sociétales.

Depuis 2006, les membres du Commerce du Bois sont tenus au respect d'un engagement environnemental à travers une charte qui vise à augmenter, d'année en année, la part de bois issus de forêts gérées durablement. « Cette démarche pionnière visait à fixer des principes d'achat et de vente responsables », rappelle Justine Jobbé-Duval, chargée de marketing et communication à LCB. Ce texte incite importateurs, raboteurs, négociants et agents à conduire leurs activités conformément aux cadres réglementaires et normatifs, français et internationaux.

À commencer par le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) et la mise en place d'un processus de diligence raisonnée. « Cela impliquait notamment qu'un auditeur de charte puisse obtenir de chaque signataire la preuve de son respect de la législation européenne au travers d'une évaluation de l'ensemble de ses fournisseurs », précise notre interlocutrice.

Une charte basée sur les ODD¹ de l'ONU²

Après quelques mises à jour, LCB est passé à la vitesse supérieure. Ses membres sont désormais tenus d'appliquer les principes de sa nouvelle charte des engagements RSE lancée en décembre 2022 pour une application à partir de début 2023. Produite avec le concours d'une agence de conseil en stratégie et ingénierie du développement durable, d'ONG, et avec le soutien financier de France Bois Forêt, cette charte adoptée par l'ensemble des membres de l'organisation professionnelle est plus exigeante que l'engagement premier.

Au respect de la réglementation, la charte ajoute l'application d'objectifs du développement durable de l'ONU (ODD), notamment ceux concernant le travail décent et la croissance économique, les villes, les communautés, la consommation et la production durables, les mesures relatives à la lutte contre les changements

¹ Objectifs de développement durable de l'ONU : 17 objectifs pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de chacun, partout dans le monde.
² Organisation des Nations unies.

EN SAVOIR PLUS

• lecommercedubois.org

PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1809

Budget total : 50 k€

Financement FBF : 75 %

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



► Les 17 objectifs de développement durable (ODD) établis en 2015 par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030 ; lequel définit 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030, communes à tous les pays engagés et réparties en ces 17 ODD.



Doc. : LCB

DR

▲ Logo attribué aux entreprises ayant été auditées et notées. Ici, obtention de la notation A.

climatiques, le respect de la vie terrestre. Il intègre aussi les objectifs n° 4, 7, 9 et 17 (voir tableau ci-dessus).

Trois axes et deux niveaux d'implication

L'achat et la vente responsables ainsi que la conduite des opérations sont les trois piliers qui structurent la nouvelle charte RSE. Ils se déclinent en deux niveaux d'implication :

- six engagements essentiels, qui rassemblent exigences réglementaires et pratiques responsables considérées comme indispensables au commerce durable du bois ;
- quinze engagements différenciants, qui marquent le supplément d'attention porté par les membres de LCB aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale.

Les signataires s'engagent ainsi à mener des actions de valorisation des services écosystémiques, d'allègement de leur empreinte carbone ou encore de mise en œuvre des principes de l'économie circulaire.

Afin d'accompagner les entreprises dans cette démarche, différents outils sont à leur disposition : annexes à la charte détaillant les engagements et regroupant des bonnes pratiques, ateliers thématiques, kit de communication.

La valorisation des services écosystémiques, par exemple, permet de prendre en compte les valeurs multifonctionnelles des forêts certifiées (production de bois,

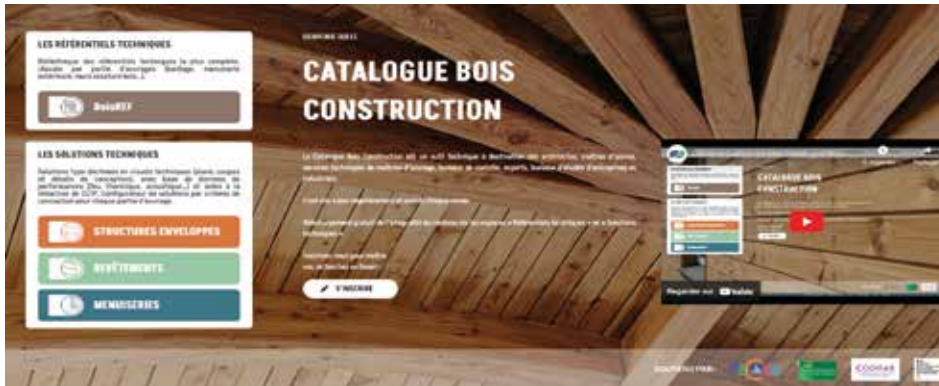
appui au maintien et au développement de la biodiversité, protection de la ressource en eau, etc.) et d'associer des entreprises qui participeront financièrement à la gestion durable d'une forêt.

Dans le cas de l'allègement de l'empreinte carbone, il s'agit d'établir un bilan carbone des opérations de l'entreprise, grâce à divers outils. « Sur la base de ces données, les membres formulent des objectifs chiffrés et bornés dans le temps en matière de réduction des consommations d'énergie, d'abattement des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la performance de la transformation des produits », explique Justine Jobbé-Duval.

Un système de distinction des entreprises

Les entreprises doivent valoriser au mieux les bois qu'elles commercialisent ou transforment, favoriser leur utilisation et leur recyclabilité, participer aux systèmes de fin de vie du matériau. Autant d'actions dont la mise en œuvre vérifiée tous les deux ans par un auditeur indépendant permet l'attribution du label Timber-Score. Conçu sur le modèle de l'écoscoring environnemental, ce label indique aux professionnels le niveau de performance environnemental et sociétal de chaque membre. Un nouveau critère de sélection des fournisseurs ? ◆

Faciliter la conception des projets intégrant du bois



Doc. : FCBA

◀ Illustration 1 : page d'accueil du Catalogue Bois Construction.

Développé par l'Institut technologique FCBA¹, le Catalogue Bois Construction abrite la plus grande bibliothèque francophone de référentiels et solutions techniques à base de bois. Le paramétrage de ses solutions types en objets génériques BIM² facilite la conception d'ouvrages en bois.

À destination des architectes, services techniques de maîtrise d'ouvrage, bureaux de contrôle, experts, bureaux d'études, le Catalogue Bois Construction a été mis en ligne en 2015 dans sa première version et s'enrichit régulièrement depuis. Ce site internet met à la disposition des concepteurs d'ouvrages une bibliothèque de référentiels et des solutions techniques pour bâtir avec le bois : « *Il centralise notamment une mine d'informations qui étaient auparavant diffusées par de multiples sources. Ce qui ne facilitait ni l'identification, ni l'appropriation de connaissances par les professionnels* », explique Serge Le Nevé, directeur adjoint du pôle Industrie bois construction de l'Institut technologique FCBA.

Quels domaines d'application ?

Développé avec le concours financier de France Bois Forêt et du Codifab, le Catalogue Bois Construction est pensé en deux chapitres principaux : l'outil « BoisRéf » et l'espace Solutions techniques (voir illustration 1). Le premier recense tous les référentiels techniques devant être appliqués pour la conception de murs, de planchers, de charpentes, de revêtements et de menuiseries, et permet le téléchargement ou la

consultation en ligne de tous les documents en accès gratuit. Une trentaine de fiches indiquent clairement les domaines d'application de chaque type d'ouvrage à base de bois et les référentiels qui encadrent les performances du ou des produits de constitution, les règles de conception et la mise en œuvre.

Ces informations sont synthétisées dans un tableau qui distingue les documents de techniques courantes et non courantes. Chacune des fiches propose de nombreux liens directs vers des guides, études, modélisations et calepins de chantiers. « *Chaque fiche est régulièrement mise à jour, notamment pour veiller à ce que les liens soient toujours actifs* », indique Serge Le Nevé.

Quelles solutions techniques ?

L'espace Solutions techniques comprend trois parties dédiées aux structures de l'enveloppe du bâtiment, aux revêtements et aux menuiseries. Toutes sont structurées de la même façon. Elles présentent les solutions types les plus courantes conformes au DTU correspondant. Ainsi, la partie dédiée aux revêtements comporte actuellement trois modules : bardages, parquets et platelages extérieurs (voir illustration 2).

¹ Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

² BIM : sigle de *Building Information Modeling* qui désigne les outils de modélisation des informations de la construction.

EN SAVOIR PLUS

- catalogue-bois-construction.fr

PROGRAMME

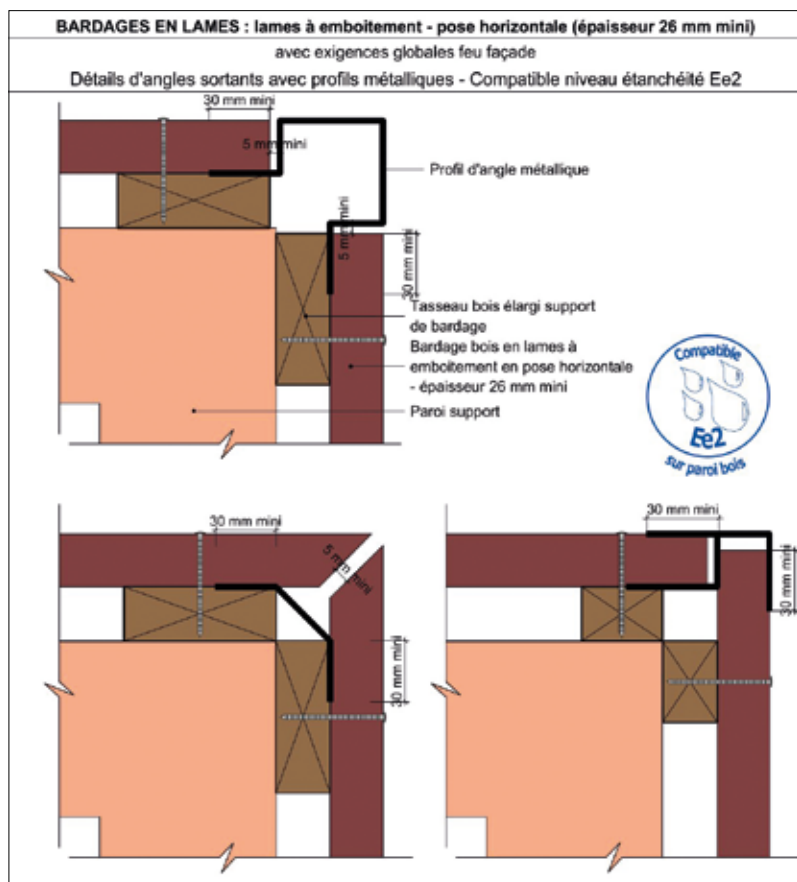
Réf. FBF : 23PT1713

Budget total : 112k€

Financement FBF : 50 %



▲ Illustration 2 : exemple de recherche dans l'arborescence « Bardages bois » et parmi les trois systèmes traditionnels décrits dans le DTU 41.2 : les bardages en lames.



▲ Illustration 3 : un des résultats, parmi douze familles de produits possibles, de la recherche donnée pour exemple : une planche technique de vues de détails en coupe horizontale de lames à emboîtement.

Chaque module comporte des solutions techniques accessibles par une arborescence ou un configurateur de solutions. Ce dernier outil effectue un tri par critères de conception de l'ouvrage.

Exemple (voir illustration 2) : l'arborescence du module bardages fait apparaître trois systèmes traditionnels décrits dans le DTU 41.2. En cliquant sur l'un d'entre eux, le système de bardages en lames, notre outil propose douze familles de produits. « Cela couvre la majeure partie du champ des possibles », commente Serge Le Nevé.

Chaque famille comporte une vue 3D, une planche de coupes verticales et horizontales, les principales caractéristiques techniques et le détail de points singuliers compatibles avec le niveau d'étanchéité à l'eau EE1 ou EE³ (voir illustration 3). « Tous ces éléments peuvent être téléchargés et utilisés pour réaliser un premier carnet de détails en phase APD⁴ sur un projet de construction », poursuit-il. Des aides à la rédaction de cahier des clauses techniques particulières sont directement utilisables.

Des solutions techniques, adaptées aux caractéristiques architecturales ou techniques de projets particuliers, peuvent être recherchées dans la base de données grâce à un configurateur. L'ensemble des solutions est intégré à une API⁵ filière bois, laquelle permet à tout éditeur de logiciel métier de s'approprier ces standards du catalogue pour les exploiter directement.

De plus, téléchargeable gratuitement sur le site <https://catalogue-bois-construction.fr> dans l'onglet BIM, un plugin spécifique permet d'accéder depuis l'interface de Revit aux solutions standard du Catalogue Bois Construction et de concevoir un projet à partir de celles-ci : « De quoi grandement faciliter l'appropriation de nos solutions par les professionnels », conclut notre interlocuteur. ◆

³ L'étanchéité à l'eau de la jonction est de type EE1 si le joint de revêtement extérieur au droit du calfeutrement reste ouvert. Elle est de type EE2 si le joint de revêtement extérieur au droit du calfeutrement est fermé.

⁴ APD pour avant-projet définitif : l'APD comprend une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée en lots.

⁵ API pour Application Programming Interface.

Dynamiser la promotion des terrasses et bardages



Doc. : FNB-LCB/Photo : Thomas Kyle

Pour relancer la demande de produits rabotés, la FNB¹ et LCB² ont multiplié les actions de communication auprès des professionnels et du grand public.

Depuis le printemps 2022, le marché de la terrasse en bois a connu une chute brutale. La baisse des ventes est estimée à 30 % en un an. Dans le même temps, la demande de bardages connaît, dans une moindre mesure, un net ralentissement qui pourrait s'accroître avec la crise du secteur de la construction neuve.

Ces trois dernières années, une campagne de communication financée par France Bois Forêt a permis de développer des outils digitaux de promotion et d'appui à la prescription.

Rassurer les porteurs de projets

Cette campagne a mis l'accent, durant le premier semestre 2024, sur les

performances carbone des produits rabotés et leurs contributions à l'atteinte des objectifs fixés par la Réglementation environnementale 2020 (RE 2020).

Ce double objectif avait été identifié par les études Mornas³. Ces rapports sur les marchés des bardages et des terrasses en bois ont montré, dans un contexte porteur pour les travaux d'aménagements extérieurs et de construction (décarbonation des bâtiments), la nécessité de rassurer les porteurs de projets sur de nombreuses thématiques : vieillissement, résistance au feu, traçabilité des bois, existence d'une offre en feuillus, performance carbone de ces produits.

PROGRAMME

Réf. FBF : 23PT1704

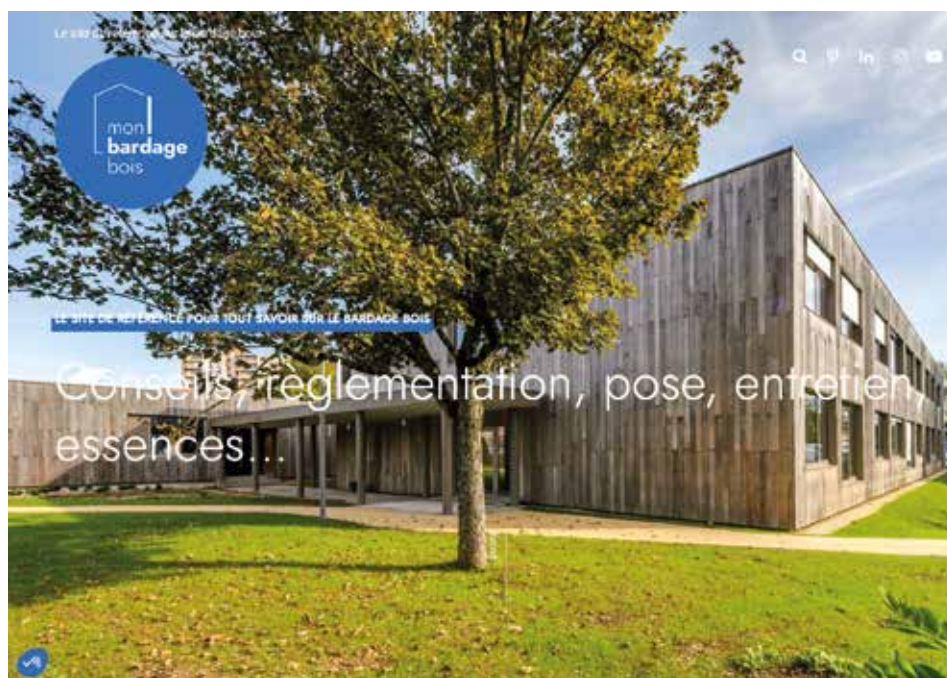
Budget total : 100k€

Financement FBF : 100 %

¹ Fédération nationale du bois.

² Le commerce du bois.

³ Étude Marché Bardage bois 2016-2020, Jean-Marc Mornas, 2021 - Étude Marché Terrasse bois et dérivés 2017-2021, Jean-Marc Mornas, 2022.



Doc. : FNB-LCB/Photo: FNB

Essences locales et offres françaises

Tout en insistant sur la bonne utilisation des essences, la nature des traitements, la qualité des finitions, la pérennité du matériau, sa facilité de mise en œuvre, la campagne a aussi valorisé les essences locales et l'offre des entreprises françaises. Les cibles visées ont été prioritairement les professionnels pour la promotion des bardages, et les particuliers pour celle des terrasses.

Dans ce cadre, de nombreuses actions de communication ont été menées :

- création de l'identité visuelle ;
- lancement des deux *landing pages*⁴ (ma-terrassebois.com et mon-bardage-bois.com) présentant les avantages du matériau bois et des annuaires de professionnels ;
- lancement des pages facebook, instagram et pinterest sur les réseaux sociaux ;

- organisation de campagne photo ;
- distribution de plaquettes sur les salons et auprès des entreprises ;
- publication de communiqués de presse ;
- animation des réseaux sociaux ;
- réalisation de vidéos ;
- simulateur d'aide à la décision dédié bardage ;
- webinaires et *workshops* ;
- participation à des salons professionnels.

Les premières retombées de cette campagne sont encourageantes. « Nous avons observé de nombreuses consultations et d'abondants partages de nos posts sur les réseaux sociaux, confirme Maud Navet, chargée de mission Produits bois et Normalisation, deuxième transformation, à la FNB. Il reste encore à mener un important travail de prescription, notamment auprès des clients finaux. » ♦

⁴ Landing page ou page de destination : page Web dont le but est de convertir le visiteur en prospect potentiel, voire en client, et de l'inciter à l'action.

Isibois : la conjoncture internationale du bois à la loupe



Photos : FrenchTimber

Promoteur des sciages et des produits bois français à l'exportation, FrenchTimber suit en permanence les fluctuations des marchés internationaux du bois et de certains produits rabotés. L'association publie une veille grâce au financement de France Bois Forêt dans le cadre de son observatoire économique.

▲ Compte tenu des enjeux de croissance des entreprises françaises, la veille économique à travers l'infolette Isibois est un des grands domaines d'action de FrenchTimber aux côtés de la participation aux salons internationaux et la réalisation d'études ponctuelles (études de marchés de pays par exemple). En photo : visite d'acheteurs étrangers chez Ducerf, en Bourgogne.

Comment permettre aux professionnels de la filière forêt-bois française de suivre les évolutions des marchés internationaux ? « *De nombreuses données sont confidentielles, et les statistiques peuvent être disponibles avec retard ou parfois ne pas tomber tout à fait juste* », résume Jean-François Guilbert, directeur général de FrenchTimber. D'où l'importance d'assurer un suivi efficace et régulier de la conjoncture internationale des marchés du bois.

Collecter l'information aux meilleures sources

C'est tout l'objet d'Isibois. Cet outil collecte, traite et publie, depuis 2005, les chiffres des exportations et importations des principaux marchés et produits. Ce travail d'expertise commence par la collecte des informations aux meilleures sources. « *Les chiffres les plus fiables des importations européennes de bois en Chine sont ceux fournis par les douanes chinoises et non par celles des pays*

EN SAVOIR PLUS

- frenchtimber.com
- observatoire.francebois-foret.com

PROGRAMME

Réf. FBF : 230E1656

Budget total : 55 k€

Financement FBF : 50 %



▲ Visite commerciale de la scierie LBSA, exploitant et scieur de chêne dans l'Ain, lors de la semaine des acheteurs chinois à l'occasion du Carrefour international du bois (CIB) en mai dernier.

de l'Union européenne en raison des documents nécessaires et des taxes », poursuit-il.

La fourniture de données réellement utiles aux entreprises françaises impose aussi de retraiter les statistiques publiques. « Pour certaines références, les douanes produisent des prix moyens assez éloignés de ceux que nous constatons sur les marchés. Cela nous a incités à mettre en place un outil de retraitement des données et de validation pour s'approcher de la réalité. »

Suivi adapté à chaque marché

La régularité des publications est aussi un gage de fiabilité. Chaque trimestre, FrenchTimber envoie à ses adhérents et à France Bois Forêt, qui la publie sur son

observatoire économique, une synthèse des statistiques des marchés internationaux et des importations françaises, par pays, essences et produits. La mission donnée à FrenchTimber : produire et diffuser les données les plus récentes.

Principal concurrent des exportateurs de l'Hexagone, les États-Unis font l'objet d'une surveillance très serrée. L'an passé, huit numéros de la veille des exportations américaine ont été diffusés. « Ce travail est complémentaire des conférences internationales que nous donnons, des présentations en régions au sein de la filière et dans les différentes commissions de la Fédération nationale du bois, Isibois étant la partie formalisée des informations et données que nous traitons constamment », complète Jean-François Guilbert. ◆

Étude Resofop : quels critères motivent les propriétaires à gérer leurs forêts pour produire du bois ?



Photo : Étienne Beraud/CNPF

Le CNPF¹ et Fransylva² ont voulu connaître les critères qui incitent les propriétaires de parcelles à couper et commercialiser leur bois. Financée par France Bois Forêt, l'étude Resofop³ livre ses premiers enseignements.

◀ Martelage en forêt privée en vue d'une vente dans le massif de la Chartreuse (massif montagneux des Préalpes, Isère et Savoie) culminant à 2 082 m.

Malgré le fort potentiel de ressource mobilisable, surtout en forêt privée, la gestion forestière et la récolte diffèrent selon les profils des propriétaires forestiers. Certains propriétaires gèrent et récoltent régulièrement du bois, d'autres refusent ou ne prévoient pas d'en couper. Se pose la question de l'identification des obstacles à la mise en gestion et à la mobilisation de bois. Ces obstacles sont déterminés « par la posture des propriétaires forestiers et sont liés à leurs préférences et caractéristiques individuelles sociodémographiques⁴. Autres facteurs de résistance : les contraintes biophysiques⁵ de leur propriété, indiquent les rédacteurs de l'étude, ainsi que les opportunités ou les freins dans la filière forêt-bois

et ses marchés ». L'engouement commercial pour le bois-construction et le bois-énergie peut inciter à vendre des grumes par exemple. Tandis que beaucoup de petits propriétaires ne s'occupent pas de leur massif, certains souhaitent le maintenir tel quel. Cependant, « aujourd'hui, dans un massif donné, ce qui motive un propriétaire à couper ou pas son bois n'est pas aisé à comprendre. Entrent sûrement en ligne de compte des critères économiques, écologiques, sociétaux, mais comment sont-ils arbitrés ? », souligne Éric Toppan, adjoint au directeur général de Fransylva. Pour tenter de saisir les raisons de ces positionnements, le CNPF a mené l'enquête sur le terrain. En se basant sur les

EN SAVOIR PLUS

- cnpf.fr
- fransylva.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 220E1606

Budget total : 24 k€

Financement FBF : 100 %

¹ Centre national de la propriété forestière.

² Fédération des syndicats de forestiers privés de France.

³ Réseau d'observation économique de la forêt privée.

⁴ Âge, sexe, profession, niveau d'études, etc.

⁵ Les échanges entre ensembles d'êtres vivants ; la topographie, les caractéristiques du sol, le climat, la qualité de l'eau, etc.



Photo : Stéphane Nalin/CNPF



Photo : Bernard Petit/CNPF

▲ Sortie de grumes à proximité d'un sentier de randonnée dans les Alpes-de-Haute-Provence (04).

▼ Éclaircissement d'une parcelle d'arbres en majorité jeunes et récolte de bois de chauffage dans le Vaucluse (84).

fichiers d'occupation du territoire réalisés par l'IGN⁶, 2497 propriétaires forestiers ont été questionnés par le Credoc⁷ sur leurs motivations : 601 dans l'Ain, 615 en Dordogne, 535 en Méditerranée et 746 en Sarthe et Orne. 70 % des propriétaires interrogés possèdent de petites surfaces (moins de 1 ha). La surface moyenne des parcelles échantillonnées dans cette étude est de 1,75 ha.

Qui coupe et pourquoi ?

L'étude Resofop montre une grande diversité de comportements des propriétaires vis-à-vis de leur forêt. D'une façon générale, on coupe plus volontiers dans les départements de la Sarthe et de l'Orne que dans les départements méditerranéens de l'Aude ou des Pyrénées-Orientales.

Pour autant, les gestionnaires les plus dynamiques ne sont pas les plus nombreux : seulement 31 % des personnes interrogées déclarent avoir réalisé une coupe au cours des cinq dernières années. Plus de 60 % d'entre elles utilisent le bois pour leur usage personnel. « *La part des coupes à destination commerciale est inférieure à 10 %* », constate notre interlocuteur.

À l'inverse, pourquoi ne pas récolter son bois ? Parmi les nombreuses raisons avancées par les sondés, citons la difficulté d'accéder à la parcelle, la jeunesse des arbres (dans 35 % des réponses), le manque de rentabilité d'une récolte, la

défense du paysage ou la crainte de modifier la biodiversité existante.

Un lien entre les coupes passées et futures...

... augure-t-il d'un avenir avec moins de bois disponible ? La question mérite d'être posée. Car le nombre de propriétaires envisageant une coupe dans les cinq ans est inférieur (25 %) à celui des forestiers ayant réalisé une coupe ces dernières années.

« *Incontestablement, il existe un lien statistique entre la coupe passée et la coupe future.* » Pour autant, peu de ces propriétaires dynamiques envisagent de vendre leur bois. La plupart des récoltes serviront à satisfaire des besoins individuels (chauffage ou bois d'œuvre), à éclaircir des parcelles ou à régénérer les bois.

En revanche, plus la surface du massif est grande, plus la dynamique de coupe y est forte ; il semble donc y avoir une relation entre la taille des massifs et la propension des propriétaires à les exploiter.

L'altitude joue aussi un rôle et la difficulté d'accès peut limiter les coupes. En complément, la structure forestière y est modifiée et des conifères prédominent, essences plus recherchées sur le marché.

Autre variable, la proximité de la ressource : il est à noter, pour conclure à cette étape d'interprétation des résultats de l'étude, que les propriétaires résidant près de leurs parcelles ont plus facilement tendance à récolter du bois que les autres. ◆

⁶ Institut national de l'information géographique et forestière.

⁷ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Prix national de la construction bois : les lauréats 2024

Présidé par Cédric Ramière, architecte cogérant de CoCo architecture, le jury de l'édition 2024 du PNCB a mis en lumière « des projets qui se sont démarqués par leur exemplarité en matière

d'architecture, de créativité, d'innovation, d'utilisation de la ressource française, de qualité environnementale, d'insertion paysagère et de reproductibilité ». ♦

Le salon mondial du bâtiment, Batimat, a servi de cadre à la remise du Prix national de la construction bois (PNCB). Soutenu par France Bois Forêt, ce concours de l'architecture bas carbone a récompensé une réalisation dans huit catégories et décerné un prix spécial.



Photo : Adria Goula

Apprendre, se divertir

L'espace Sport et nature de Sorèze (81) est construit en bois et filière sèche. Sa structure en poteaux-poutres est certifiée Bois des territoires du Massif central. Les avancées de toiture et le préau limitent la surchauffe des locaux en été. Les châssis en partie haute assurent la ventilation naturelle de la grande salle. La toiture-terrasse est végétalisée.
Essences utilisées : douglas, hêtre, épicéa, pin maritime, mélèze.



Photo : Luc Boegly

Réhabiliter un équipement

Dans le cadre de sa restructuration, le château Cantenac-Brown (33) a revisité ses espaces les plus importants. La halle de vendanges est désormais dotée d'une charpente en bois massif moisée. Le cuvier est structuré par une charpente en bois. Le chai est installé sous une haute voûte en bois massif moisé. Un long escalier en acier et chêne massif conduit à une salle de dégustation.
Essences utilisées : sapin pectiné, douglas, chêne, pin sylvestre.



Photo : IOTA Architecture

Travailler, accueillir

La nouvelle maison médicale de La Salles-Alpes (05) a une structure mixte bois/béton. Le socle en béton assure la stabilité structurelle en zone sismique. Il est couvert d'une structure en mélèze qui forme la charpente, les façades, les coursives et assure une protection solaire.
Essences utilisées : mélèze, épicéa.



Photo : Salem Mostefaioui pour Atelier Ramdam

Habiter ensemble

À proximité de la place Clichy (75), l'atelier d'architecture Ramdam a construit un immeuble de six logements sociaux. Une structure de planchers et murs à ossature bois se pose sur un socle en béton. Une partie des fenêtres est encadrée de liteaux en châtaignier.
Essences utilisées : châtaignier, hêtre, mélèze.

EN SAVOIR PLUS

• prixnational-bois-construction.org

PROGRAMME

Réf. FBF : 24PC1990

Budget total : 109k€

Financement FBF : 37 %



Photo : Cécile Perrinet Lhermitte

Habiter une maison

Pensée comme un cabanon de bois et de verre, la petite maison noire de Valojoux (24) est portée par une structure de dix poteaux. Hors fondation, cette maison est totalement en bois. Son système constructif n'artificialise pas le sol de sous-bois.

Essences utilisées : douglas, châtaignier.



Photo : Benoît Alazard

Réhabiliter un logement

D'une ferme faisons deux appartements. C'est le principe de la réhabilitation de cet ancien bâtiment agricole de Saint-Martin-Lestra (42). Le projet s'appuie sur les fondations et les murs en pierre et pisé. La charpente en bois local forme une coursive au sud.

Essence utilisée : douglas.



Photo : Florence Vesval

Aménager l'intérieur

Maison de la nature à Cavalaire (83). Éléments de structure intérieure en bois local. Planchers intermédiaires bois/béton accueillant des boîtes à structure bois. En photo : l'escalier monumental en bois L-C dans la trémie centrale.

Essences utilisées : épicéa, sapin.



Photo : Gaëtan Chevrier

Aménager l'extérieur

La nouvelle halle de Missillac (44) est un abri ouvert qui s'exprime dans un minimum de matériaux : béton (sols, annexes) et bois (charpente, bardages, menuiseries, couverture). Pour leur pérennité et réparabilité, ouvrages techniques et assemblages sont apparents. La couverture en bardeaux de mélèze permet une ventilation de la toiture l'hiver, et une fraîche respiration l'été.

Essences utilisées : douglas, sapin, mélèze, bouleau.



Photo : Salem Mostefaoui

Prix spécial pour toiture record

Le prix spécial a été attribué au centre aquatique de Saint-Denis (93) et sa toiture concave hors normes composée de 91 catènes en bois L-C de 90m de portée suspendues tous les mètres. Des poteaux tirants ont été placés tous les 10m. Ce dispositif a permis de concevoir un volume compact, réduisant l'emprise au sol et le volume à chauffer.

Essences utilisées : épicéa, douglas.

Réseaux sociaux et métiers de la filière : opération fact-checking

Doc. : UCFF



Et oui ! En 200 ans, la forêt française a doublé en surface

La « guerre de la communication » a particulièrement lieu au sein des médias et des réseaux sociaux. C'est sur ces derniers canaux de communication que l'Union de la coopération forestière française (UCFF) a souhaité rétablir des vérités sur les forêts privées françaises, les différentes sylvicultures pratiquées et les gestionnaires qui les mettent en œuvre.

Pour la deuxième année consécutive, l'UCFF a contribué à rétablir des vérités sur les réseaux sociaux, avec le soutien de France Bois Forêt. « Notre objectif est de casser les idées reçues et de rétablir des vérités en investissant les réseaux sociaux afin d'entraver la diffusion de fake news », explique Nicolas Jobin. Voilà résumé le cahier des charges de l'opération fact-checking. Avec l'aide d'une agence spécialisée dans l'influence numérique, les Coopératives forestières ont posé les bases de leur action : public visé, ligne éditoriale, charte graphique, média, sources.

Le public à la rescousse

Visant le grand public, l'UCFF a choisi de communiquer sur les plateformes les plus populaires du moment : X (@UCFFcoop), Facebook (Les Coopératives Forestières) et Instagram (les_cooperatives_forestieres).

Le premier ensemble de messages a été délivré par deux mascottes créées pour l'occasion : un résineux et un feuillu joliment dessinés. Dans des visuels adaptés à chaque réseau, ces deux personnages ont engagé un dialogue sur une dizaine de sujets sensibles : coupes rases, déforestation, bois-énergie, sapins de Noël, importation, etc.

S'appuyant sur les données officielles produites par l'IGN¹ ou les pouvoirs publics, ces argumentaires ont reçu un excellent accueil. « Entre la fin de l'année passée et celle du premier trimestre, les 60 publications diffusées sur les réseaux sociaux de l'UCFF, toutes plateformes confondues, ont généré, d'une part, plus de 300 réponses UCFF aux commentaires publiés sur ces posts, d'autre part, 8 millions d'impressions et 191 000 engagements », se félicite Nicolas Jobin.

PROGRAMME

Réf. FBF : 23PC1702

Budget total : 87 k€

Financement FBF : 80 %

¹ L'Institut national de l'information géographique et forestière est un établissement public à caractère administratif ayant pour mission d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France.



Ces messages ont suscité de très nombreux commentaires auxquels les gestionnaires de communauté de l'UCFF ont donc systématiquement répondu. « *L'exercice est chronophage, mais il a permis de créer des groupes de personnes convaincues qui finissaient par contrer avec nous les fake news de détracteurs.* » Il a aussi bien sûr apporté des réponses à ceux qui souhaitent savoir comment les choses se font véritablement sur le terrain.

La preuve par 3 et en images

La suite de l'opération a vu intervenir un nouveau participant : l'UCFF a contractualisé avec Mamadou Dembele², fondateur du média The Impact Story. Ce « macro-influenceur » a acquis sa notoriété en diffusant auprès du grand public des messages positifs sur l'environnement et est aujourd'hui suivi par plus de 500 000 abonnés sur les réseaux sociaux. Cette fois, la prestation consistait à ce qu'il produise et mette en ligne une vidéo traitant des effets du changement climatique en forêt et des solutions pour les atténuer. L'UCFF a fourni des données officielles et laissé carte blanche au réalisateur. Une fois le script validé, la vidéo de 90 secondes a été produite et publiée en mai dernier. Non sans succès : 122 000 vues en cinq jours, plus de 80 000 comptes touchés et 5 400 interactions avec la vidéo. La recette fonctionne. Mais le retour de bâton peut être virulent. Notamment lorsque des internautes commentent et instrumentalisent ces contenus en les réinterprétant à travers des mensonges déguisés en « scoops » auprès d'utilisateurs novices qui, heureusement, ne tombent pas tous dans le panneau. Le travail de modération et de réponses prend, d'autant plus alors, tout son sens, les posts pouvant prêter aux nombreux opposants une possibilité de prise de parole. ◆

² Après des études de finance, Mamadou Dembele a fondé le média The Impact Story et valorise les initiatives dans le cadre de la transition écologique et sociale. Il travaille pour un fonds d'investissement à impact social et environnemental, Alliance for Impact.

Le texte complet de l'Accord interprofessionnel 2023-2025, ainsi que son arrêté d'extension du 22 décembre 2022 sont disponibles et téléchargeables sur le site franceboisforet.fr, rubrique CVO.

France Bois Forêt - Service gestion CVO
CS 90006 - 59718 Lille Cedex 9
Tél. : 03 66 88 39 63
franceboisforet.fr



Jean Loeper,
Responsable collecte CVO & recouvrements

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Plusieurs décisions de justice récentes sont venues conforter la position de FRANCE BOIS FORÊT dans sa légitimité à collecter la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (CVO).

Par un jugement du 2 juillet 2024, le tribunal administratif de Nancy ordonne que le recours d'une commune contre un mandatement d'office ordonné par arrêté préfectoral, au titre de la CVO collectée par FRANCE BOIS FORÊT, doit être rejeté.

Motifs de la décision :

- « Par une requête enregistrée le 13 octobre 2021, la commune de V... demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 13 septembre 2021 par lequel le préfet de Meurthe-et-Moselle a mandaté d'office le prélèvement d'une somme de 397 euros sur le budget 2021 de la commune au profit de l'association FRANCE BOIS FORÊT. »
- « Il résulte des dispositions du Code général des collectivités territoriales qu'une dépense, qui correspond à une dette échue, certaine, liquide, non sérieusement contestée dans son principe et dans son montant et découlant de la loi [...], doit être regardée comme obligatoire et susceptible de faire l'objet, par le représentant de l'État, soit d'une inscription d'office au budget de la collectivité locale débitrice [...], soit d'un mandatement d'office en application de l'article L. 1612-16 si des crédits suffisants ont déjà été inscrits au budget. »
- « Il résulte des dispositions du Code rural et de la pêche maritime que les organisations interprofessionnelles représentant une production agricole et reconnues en cette qualité par l'autorité administrative compétente, sont habilitées à prélever des cotisations auprès de tous les professionnels situés dans leur aire de production, quand bien même ces professionnels ne sont pas membres de l'accord interprofessionnel fixant les conditions de cette cotisation. »
- « Si la commune requérante fait savoir qu'elle conteste "de longue date" le fait d'être assujettie aux cotisations réclamées par FBF, dont elle ne s'est jamais acquittée, ainsi qu'elle l'a formalisé dans des courriers du 18 octobre 2016 et 03 avril 2018, elle ne conteste ni être propriétaire de forêts, ni avoir réalisé les ventes de bois sur la base desquelles les cotisations ont été évaluées d'office en 2021. La somme réclamée n'étant pas utilement remise en cause, ni dans son principe ni dans son montant, elle n'est pas fondée à soutenir qu'elle faisait l'objet d'une contestation sérieuse à la date de l'arrêté contesté. »
- « Dans ces conditions, la somme réclamée, qui découlait d'une obligation de la commune du fait de l'extension des accords interprofessionnels, était échue, certaine, liquide, non sérieusement contestée dans son principe et son montant, et répondait ainsi aux critères d'une dépense obligatoire au sens des articles L. 2321-2 et L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales. »

Pour rappel, la CVO est régie par les dispositions figurant notamment aux articles L.632-1 à L.632-6, D.632-7 et D.632-8 du Code rural et de la pêche maritime.



UTILE PAR ESSENCE



LA DÉMARCHE D'UTILITÉ SOCIÉTALE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

L'utilité sociétale de la filière forêt-bois est structurée autour de 3 piliers à travers lesquels la filière conjugue écologie, développement économique et bien-être de la société.

Les hommes et les femmes de la filière jouent un rôle majeur dans la réussite de la transition écologique et dans l'amélioration de notre qualité de vie, tout en créant de la richesse et des emplois dans nos territoires.

Les professionnels de la filière Forêt-Bois sont aux avant-postes de la lutte contre le changement climatique : ils contribuent activement à l'adaptation de nos forêts, à la décarbonation de notre société et encouragent les Français à jouer un rôle dans la transition écologique.

Gérer de manière équilibrée la forêt est un challenge qui se pense sur le temps long et nécessite expertise, humilité et capacité d'adaptation. Guidés par les principes de la gestion durable, les femmes et les hommes de la filière agissent pour renforcer la résilience des écosystèmes forestiers.

